



probleme suite separation pour les enfants

Par **alchristelle**, le **01/02/2009** à **15:47**

Bonjourrrnj' ai quitte officiellement mon domicile conjugale le 21/01/09.Avec mon épouse on s'était arrangé pour un divorce à l'amiable, mais voici son changement de comportement :rn- elle m'a bloqué notre argentrn- ne veut pas que je retourne au domicile voir mes enfants (2)rn rn mes questions sont :rn rnà salaire égaux, combien, peut elle me demander au maximum (1750 chacun)rn si j'ai un appartement, puis je obtenir une garde partagée sachant qu'à l'heure actuelle, ce sont ses parents qui s'occupent de nos enfants car elle s'en sent incapablern rn merci par avance

Par **domi**, le **01/02/2009** à **18:06**

bonjour , concernant le montant de la pension alimentaire , seul le JAF est en mesure de prendre la décision ! Pour la garde alternée , c'est lui aussi qui décidera pour le seul bien des enfants.Par contre votre femme n'a aucun droit de vous empêcher de voir vos enfants . Si elle persiste , déposez une main courante (voir une plainte) à la gendarmerie.Domi